



Communiqué de presse

Coupables d'être malades !

Injuste et injustifiable, la réduction de 100% à 90% de la rémunération maintenue au titre de l'indemnisation des trois premiers mois en congé maladie à compter du 1er mars pénalise et stigmatise une fois encore les agent·es de la Fonction publique. Cette mesure vient s'ajouter à la suppression de la GIPA, à l'absence de mesures salariales générales en 2024 et au refus d'en prévoir pour 2025...

Par leur mobilisation massive, majoritaire dans d'importants secteurs, le 5 décembre dernier, les personnels de la fonction publique ont signifié leur refus de l'ensemble de ces régressions, dans un contexte budgétaire prévoyant la suppression massive de postes et donc une importante dégradation des conditions de travail. La grève a contraint le gouvernement à reculer sur les deux jours de carence supplémentaires, et à renoncer à la suppression de 4000 postes dans l'Education nationale et de 500 équivalents temps plein à France Travail, mais les autres mesures demeurent.

C'est donc une nouvelle attaque directe contre des agent·es qui, chaque jour, assurent des missions essentielles pour le lien social et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Les métiers de la Fonction publique connaissent une redoutable crise d'attractivité, conséquence du refus de revaloriser les rémunérations à la hauteur de l'engagement des personnels, de la dénaturation des missions et des conditions de travail dégradées que génèrent les politiques d'austérité. Le gouvernement choisit de l'aggraver. S'en prendre aux agent·es de la Fonction publique, c'est affaiblir les services publics déjà fragilisés par l'austérité budgétaire. Les services publics et la Fonction publique parce qu'ils servent l'intérêt général, doivent bénéficier d'un budget largement plus important et cesser d'être la variable d'ajustement budgétaire.

Cette mesure est aussi une attaque frontale contre un principe fondamental de la Sécurité sociale : protéger celles et ceux qui vivent de leur travail contre les pertes de revenus découlant d'une incapacité à travailler en raison de leur santé.

La FSU demande la suppression de cette mesure inique ainsi que du jour de carence. Elle continue d'être auprès des agent·es et de revendiquer des mesures pour la reconnaissance salariale à laquelle ils et elles ont droit.

Bagnolet le 27 février 2025